

<b>Fiche de poste « Enseignant plus de maîtres que de classes » Rentrée scolaire 2018</b> (Lettre de motivation revêtue de l'avis de l'inspecteur de la circonscription)	
<b>Texte de référence</b>	Circulaire 2012-201 du 18 décembre 2012 parue au BO du 15 janvier 2013
<b>Lieu et conditions d'exercice</b>	<p>Le candidat est affecté dans une école en tant que maître supplémentaire non spécialisé.</p> <p>Il fait partie intégrante de l'équipe pédagogique qui conçoit les modalités d'intervention dans les classes concernées afin de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture</p> <p>L'enseignant affecté dans le cadre de ce dispositif "<i>Plus de maîtres que de classes</i>" renforce l'encadrement pédagogique de l'école concernée. Il doit permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques, au sein même de la classe. Il s'agit, grâce à des situations pédagogiques diverses et adaptées, de mieux répondre aux difficultés des élèves et de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux indispensables à une scolarité réussie.</p> <p>Il inscrit son action dans le projet défini par l'école et validé par l'inspecteur de circonscription.</p> <p>Il co-intervient dans la classe avec l'enseignant titulaire.</p>
<b>Missions</b>	<p>Assurer l'enseignement en prenant en compte l'hétérogénéité du public situé en Réseau d'Education prioritaire.</p> <p>Utiliser les outils d'évaluation pour mesurer les progrès et acquis des élèves.</p> <p>Permettre de construire des parcours personnalisés pour les élèves au regard de leurs capacités et de leurs besoins.</p> <p>Assurer la mise en oeuvre des actions initiées dans la rédaction du projet d'école.</p> <p>Inscrire son enseignement dans le cadre de projets pluridisciplinaires.</p> <p>L'objectif est de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il s'agit de prévenir la difficulté scolaire et/ou d'y remédier.</p> <p>Il intervient selon des modalités définies par l'équipe pédagogique dans le cadre du projet validé par l'inspecteur de la circonscription concernée et en relation étroite avec le titulaire de la classe concernée.</p> <p>L'action sera prioritairement centrée sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (maîtrise de la langue orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.</p>
<b>Qualités professionnelles requises</b>	<p>Connaissance des enjeux de l'éducation prioritaire.</p> <p>Connaissance des apports récents de la Recherche dans le domaine du Lire-Ecrire, de l'enseignement explicite.</p> <p>Connaissance des démarches didactiques et pédagogiques dans le domaine des apprentissages fondamentaux.</p> <p>Connaissance des processus d'apprentissage de l'enfant.</p> <p>Capacité à pratiquer la différenciation pédagogique et à analyser la difficulté scolaire, à développer des parcours personnalisés et à mettre en oeuvre des situations pédagogiques diversifiées, en lien avec les besoins des élèves.</p> <p>Capacité à travailler en binôme (co-intervention en classe) et en équipe.</p> <p>Sens de l'écoute, collaboration, réflexion sur ses pratiques.</p> <p>Capacité à s'impliquer dans des actions de formation pour développer une réflexion innovante et mutualiser des pratiques efficaces.</p>